

## TROISIÈME RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES SECTES

# DÉSINFORMATION ET INTOLÉRANCE

Le 19 décembre 2006, la *Commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et morale des mineurs* a rendu son rapport (n° 3507).

Personne ne conteste la légitimité d'une réflexion, quelle qu'elle soit, visant à protéger les mineurs. Mais force est de constater que **la commission a été détournée de son objet et instrumentalisée par une poignée de parlementaires** qui, depuis des années, s'acharnent particulièrement et aveuglément contre les Témoins de Jéhovah. Ceux-ci ont été « ciblés » plus de 400 fois lors des auditions de cette commission.

Le résultat est un rapport bâclé, tendancieux et dangereux ; nous tenons par conséquent à ajouter nos protestations ainsi que nos regrets à ceux déjà formulés par de multiples instances.

### Un rapport qui inquiète

À l'Élysée, le 8 janvier 2007, « les effets néfastes de la commission parlementaire sur les sectes et les enfants », présentés « comme un glissement extrêmement dangereux », ont été évoqués avec le Président de la République.

*La Croix*, 10 janvier 2007.

« Les membres de la commission ne tolèrent pas les gens différents. »

*Le Populaire du Centre*, 20 décembre 2006.

« La commission sur les sectes risque de créer des troubles. »

*Le Monde*, 27 octobre 2006.

« Les députés de la commission se comportent en talibans de la laïcité. »

*Le Nouvel Économiste*, 2 novembre 2006.

## Des enquêteurs récidivistes et disqualifiés

Le secrétaire de la commission, M. **Jean-Pierre Brard**, a été condamné par des juridictions pénales pour avoir « publiquement diffamé » les Témoins de Jéhovah.

Cour d'appel de Versailles 18.12.2002 ; Cour de cassation, Chambre criminelle, 30.09.2003.

Le vice-président de la commission, M. **Alain Gest**, avait déjà présidé celle de 1995. Son rapport prétendait que l'inscription des Témoins de Jéhovah sur une liste de sectes se fondait sur une « analyse très complète et très fine » des Renseignements généraux. Or, la Cour administrative d'appel de Paris et le Conseil d'État ont révélé que cette soi-disant analyse est une coquille vide (CAA Paris, 1.12.2005 ; Conseil d'État 3.07.2006). Elle « comprend uniquement une fiche de présentation et la liste de leurs lieux de culte ».

*Le Monde*, 20.12.2006.

## Des méthodes indignes

### ▪ Exagération et affabulation :

La commission a voulu justifier sa création en invoquant « les signalements relatifs aux enfants et impliquant des mouvements sectaires, par les autorités publiques les plus diverses » et en avançant le chiffre de 60 000 à 80 000 enfants en danger.

Rapport, n° 3507, p. 10, 21.

### Alors que :

**« Lors de nos relations sur le terrain, dans les préfetures, avec l'Éducation nationale, les DDASS, les centres aérés et tous les organismes qui traitent de la jeunesse, nous n'avons jamais affaire à 60 000 signalements, ni même à 30 000, mais tout au plus à quelques dizaines. »**

M. Joël Bouchité, directeur central des Renseignements généraux du Ministère de l'Intérieur, lors de son audition par la commission le 4 octobre 2006.

### Et qu'en particulier :

**« Jamais nous n'avons eu de signalement d'enseignants, de parents d'élèves, d'élus, nous alertant sur le comportement des enfants Témoins de Jéhovah. »**

M. Pierre Polivka, Inspecteur général de l'Éducation nationale, membre de la Cellule chargée de la prévention des phénomènes sectaires, lors de son audition par la commission le 10 octobre 2006.

**« Jamais d'incident [lié au refus de la transfusion sanguine] qui mette en cause des enfants, ou le pronostic vital, ou le fonctionnement du service public hospitalier ne m'a été signalé. »**

M. Didier Leschi, Chef du Bureau central des cultes, Ministère de l'Intérieur, lors de son audition par la commission le 17 octobre 2006.

### ▪ Mépris du principe du contradictoire :

La commission a refusé d'auditionner les Témoins de Jéhovah. « On ne discute pas avec les communautés sectaires » déclare son président, M. Georges Fenech, le 19 décembre 2006 sur France 3.

### ▪ Refus des faits :

La commission s'est acharnée à nier le statut cultuel des Témoins de Jéhovah et à contredire la jurisprudence du Conseil d'État. Or, ce statut a été conféré à près d'un millier de leurs associations par les autorités préfectorales (*Le Monde*, 23-24.7.2006). Il a été reconnu par les tribunaux (2 878 jugements et arrêts), par le Conseil d'État, et, depuis l'année 2000, par les gouvernements successifs.

## Des allégations...

M. Jean-Pierre Brard,  
Secrétaire de la commission  
(10 octobre 2006) :

« *Est-ce qu'on peut considérer que les Témoins de Jéhovah ne font pas des enfants infirmes, intellectuellement parlant ?* »

M. Georges Fenech,  
Président de la commission  
(3 octobre 2006) :

« *[L]'esprit critique de l'enfant [de Témoins de Jéhovah] qui est handicapé par rapport à un citoyen libre, éclairé...* »

## contredites par des faits irréfutables

- « [Pour] l'Éducation nationale, les enfants des Témoins de Jéhovah sont des élèves parfaits, ils sont parfaitement disciplinés, ils travaillent, ce n'est pas d'eux qu'on va avoir des problèmes. »
- Jean-Yves Dupuis, Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, lors de son audition par la commission le 10 octobre 2006.
- « Souvent, ce sont des enfants qui sont particulièrement bien adaptés à notre organisation scolaire... des élèves qui suivent une scolarité qui pose le moins de problèmes, pour dire les choses telles qu'elles sont. »
- M. Pierre Polivka, Inspecteur général de l'Éducation nationale, membre de la Cellule chargée de la prévention des phénomènes sectaires, lors de son audition par la commission le 10 octobre 2006.
- « Si tous nos élèves étaient Témoins de Jéhovah, même si je ne partage pas leurs idées, je suis sûr que le métier d'enseignant serait pour beaucoup de collègues dans des quartiers difficiles plus agréable qu'il ne l'est aujourd'hui. »
- R. G. *Le Progrès*, 23 décembre 2006.

## Vers une société oppressive

« La traque aux sectes, vieille lubie française, s'apparente de plus en plus à une volonté de mise aux normes... »

*Le Figaro*, 22 décembre 2006.

## Des propos inquiétants...

Des enfants, tous schizophrènes :

« *En étant du reste incité à participer, à se comporter en élève modèle, et surtout à ne jamais constituer aucun sujet d'achoppement ou d'inquiétude pour le milieu scolaire, l'enfant vit une forme de schizophrénie.* »  
Rapport n° 3507, page 24.

Intervention d'office dans les familles :

« *Toujours dans la situation que vous évoquez, c'est-à-dire une famille, disons en apparence normale, qui ne nécessite pas d'intervention extérieure... Est-ce qu'on peut imaginer une intervention d'office... à partir du moment où l'on sait qu'un enfant appartient à une famille dans un certain groupement ?* »

M. Georges Fenech, Président de la commission, 3 octobre 2006.

Mise en place d'un cursus de restructuration :

« *Est-ce que... pour justement restructurer les gens... vous vous êtes rapprochés... des militaires, qui savent de quoi ils parlent dans ce domaine-là et de la manipulation des cerveaux, pour essayer de mettre en place une sorte de cursus de restructuration ?* »

M. Jacques Myard, membre de la commission, 6 juillet 2006.

## qui en rappellent d'autres...

- « Réfléchissez un peu à la situation de l'enfant qui se trouve entre l'école et sa mère et sa grand-mère dévotes. L'école lui inculque les conceptions scientifiques, il croit à ses livres de classe et à son instituteur. Mais sa mère et sa grand-mère lui inculquent la foi en Dieu, l'emmènent à des réunions de prière. Un tel dédoublement de la conscience chez l'enfant est une chose extrêmement nuisible contre laquelle nous devons prendre position de la façon la plus catégorique et mobiliser tous nos moyens idéologiques. »
- Léonide Iliitchev, Discours à la Commission idéologique, U.R.S.S., 25 novembre 1963.

## Des conséquences dramatiques et violentes

### Atteintes à des édifices de culte

- *Le Progrès* — Samedi 21 octobre 2006



- Département du Rhône — Vendredi 20 octobre 2006

### Réactions de haine

« S'il y a un Témoin de Jéhovah dans ma salle, il d é - g a - g e ! »

Un professeur d'histoire lors d'un cours. J..., 14 ans, est sortie de la salle de classe. PACA, 20 décembre 2006.

« Inacceptable qu'un Témoin de Jéhovah soit responsable de l'office du tourisme et représente notre pays alors qu'il fait partie des sectes les plus dangereuses pour la population. »

Lettre de délation adressée à un maire. Midi-Pyrénées, 21 décembre 2006.

« En m'approchant de mon véhicule, je me suis aperçue que la roue arrière gauche était crevée... J'ai remarqué sur le côté gauche du pare-brise un mot ' Ta bagnole va flamber G-O-V-A [Jéhovah]. On va te couper le cou. ' »

Extrait du procès-verbal d'audition de M.-F. D. Aquitaine, 2 janvier 2007.

... et des dizaines d'autres cas...

Madame, Monsieur,  
En France, aujourd'hui, la stigmatisation publique de milliers de familles et d'enfants en raison de leur appartenance religieuse est une réalité.

Va-t-on laisser la liberté de conscience être trahie, l'Etat de droit s'affaiblir ?

La France se singularisera-t-elle en Europe par des mesures et des lois d'exception ?

Ces questions ne peuvent laisser indifférent. Nous voulons croire que vous aurez à cœur de protéger les libertés.

Bien sincèrement,

Jean-Marie Bockaert  
Président du Consistoire national  
des Témoins de Jéhovah

Pour plus d'informations : [www.temoinsdejehovah.org](http://www.temoinsdejehovah.org)